



COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2019 à 21 h 00

L'an deux mille dix-neuf et le dix avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Étaient présents : Jean-Michel SOLÉ, Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Isabelle ASENSI, Eddy VERGEL, Louise SERRALLONGUE, Marie-José GRASA, Jean-Louis FLEURISSON, Evelyne CANOVAS, Cédric CASTELLAR, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI, Rakshanda FAIZI

Avait donné procuration : Céline PASTOR

Céline PASTOR à Jean-Michel SOLÉ

Était absent : Denis PY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.

☺ ☺ ☺ ☺

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 12 février 2019 ;
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 de la Commune dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2018 ;
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Camping municipal qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	243 834.72 €	336 826.66 €
RECETTES	78 304.43 €	458 953.43 €
RESULTAT	-165 530.29 €	+ 122 126.77 € Dont report 2017 : 51 874.52

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Camping municipal dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2018 ;

- **DECIDE** d'affecter 122 126,77 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et 0 € en report à nouveau à la section de fonctionnement pour le Budget annexe du Camping municipal ;
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Port de plaisance qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	328 545.02 €	454 929.77 €
RECETTES	294 235.48 €	570 721.40 €
RESULTAT	- 34 309.54 €	+ 115 791.63 €
		Dont report 2017 : 22 213.25

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2018 du Port de plaisance dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2018 ;
- **DECIDE** d'affecter 36 709,54 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et 79 082,09 € en report à nouveau à la section de fonctionnement pour le Budget annexe du Port de plaisance ;
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Lotissement la Salette III dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2018 ;
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 de la Commune :
 - Section de Fonctionnement : 7 787 000.00 €
 - Section d'Investissement : 5 000 000.00 €
- **FIXE** les taux d'imposition 2019 comme indiqués ci-dessous, identiques aux taux 2018 :
 - T. H. 15.82 %
 - T. F. B. 28.38 %
 - T. F.N. B. 43.50 %
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Camping municipal :
 - Section de Fonctionnement : 429 300.00 €
 - Section d'Investissement : 201 100.00 €
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Port de plaisance :
 - Section de Fonctionnement : 635 000.00 €
 - Section d'Investissement : 720 000.00 €
- **DECIDE** de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une demande de sur-classement démographique dans la strate 20 000 – 40 000 habitants et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de ce sur-classement ;

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales et la Commune ayant pour objet la fourniture de la prestation de surveillance des plages au bénéfice de la commune et qui comprend l'armement en personnels des postes de secours, la formation, la fourniture et la gestion de sauveteurs par le S.D.I.S. et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **APPROUVE** une motion demandant la réouverture sans délai de la ligne ferroviaire Perpignan/Villefranche de Conflent ;
- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambres Régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion au titre des exercices 2012 et suivants de la Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille, Illibéris ;
- **DÉCIDE** de créer trois postes d'agents de maîtrise et **DIT** que les crédits seront prévus au budget de la commune sur le compte 64111 « rémunération principale » ;

A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Par 22 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES) :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2018 de la Commune qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	3 320 260.39	6 816 016.24
RECETTES	2 991 655.85	7 747 499.05
RESULTAT	- 328 604.54	+ 931 482.81
		Dont report 2017 : 278 510.96

Par 22 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES) :

- **DÉCIDE** d'affecter 636 704,54 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et 294 778,27 € en report à nouveau à la section de fonctionnement pour le Budget Communal ;

Par 20 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Roger RULLS, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI) :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Lotissement la Salette III qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0	11 859.18
RECETTES	0	11 859.18
RESULTAT	0	0

Par 19 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Eddy VERGEL, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI) :

- DÉCIDE d'attribuer aux associations les subventions annuelles 2019

ADMR	800,00 €
ALS GOBITS	1 500,00 €
ALS TEMPLERS DE LA SERRA	500,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2 000,00 €
AMIS DU LABORATOIRE ARAGO	500,00 €
ANANDA	200,00 €
ASCENSION FLAMENCA	8 000,00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 000,00 €
ASSOCIATION D'USAGERS DE LA LIGNE FERROVIAIRE PERPIGNAN CERBERE PORT BOU	100,00 €
ATELIER DE THEATRE	800,00 €
AVIRON BANYULENC	1 000,00 €
BANYULS DANSE	4 500,00 €
BANYULS EXPRESSION ARTISTIQUE	1 400,00 €
BANYULS FÊTE DES VENDANGES	7 000,00 €
BANYULS HANDBALL	6 800,00 €
BANYULS IMAGE	1 000,00 €
BANYULS RANDO	900,00 €
BIEN VIEILLIR EN COTE VERMEILLE	4 000,00 €
BOULING CLUB BANYULENC	2 000,00 €
BRICK 66 - SEMPRES JUGANT	600,00 €
BRIDGE CLUB	1 900,00 €
CINEMAGINAIRE	1 000,00 €

COEUR ET SANTE	300,00 €
COMTE DE JUMELAGE	1 000,00 €
COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DEPORTES	200,00 €
CONFRERIE DES OLIVIERS DE BANYULS SUR MER	2 500,00 €
CONFRERIE DES ORANGES STRESSEES	2 500,00 €
CONTRABANDISTES DE BANYULS	500,00 €
CULTURE ET PATRIMOINE EN COTE VERMEILLE	400,00 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	400,00 €
ECHANGES ET PARTAGES	1 000,00 €
ECHIQUIER DE LA COTE ROCHEUSE	300,00 €
ENTENTE RUGBY XV	15 000,00 €
FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER	200,00 €
FNACA	400,00 €
FOMENT DE LA SARDANE	33 000,00 €
FOOTBALL CLUB BANYULS SUR MER	6 500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PEPS'66	1 000,00 €
IFE COTE VERMEILLE	4 000,00 €
JUDO CLUB	1 000,00 €
L' INSTANT PRESENT	300,00 €
L'OURANOLE	500,00 €
LA BEPA	2 000,00 €
LA MORENETA	2 000,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100,00 €
LES AMIS DE LA MER ET DES EAUX	400,00 €
LES AMIS DES ANIMAUX	2 000,00 €
LES AMIS DU PUIG DEL MAS	2 000,00 €
LES ARCHERS DES ALBERES	300,00 €

LES MEDAILLES MILITAIRES	150,00 €
LIBERA ME	400,00 €
MAR I MUNT	500,00 €
MARENDA DANCER'S	1 000,00 €
ORPHEON BANYULENC	1 400,00 €
PEACV	1 000,00 €
PETANQUE CRU BANYULS	3 500,00 €
SALVEM QUERROIG	250,00 €
SANCH ET OR	2 000,00 €
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	1 500,00 €
TENNIS CLUB	2 100,00 €
TENNIS DE TABLE	1 400,00 €
UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BANYULS	3 000,00 €
UNION FEDERALE ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	150,00 €
VELA I VENT	2 000,00 €
VERMEIL INFORMATIQUE	1 500,00 €
WALTER BENJAMIN	200,00 €
YACHT CLUB	1 700,00 €
TOTAL	154 050,00€

Par 18 voix pour Madame Marie-José GRASA, 7 voix pour Madame Emmanuelle FRADET, 1 ABSTENTION (Jean-Michel GASCOU) :

- **DÉSIGNE** Madame Marie-José GRASA, représentante supplémentaire de la Commune de Banyuls-sur-mer, afin de siéger à l'Assemblée Syndicale de l'UDSIS.